

D. Oui, à la première page.—R. J'ai en main un extrait préparé par mes employés, et cet extrait indique les endroits où figure le nom du sénateur Raymond. Le 10 septembre, entrevue avec le sénateur Raymond, le 14 septembre...

*L'hon. M. Cannon:*

D. Quelle année?—R. 1927. Et le 19 septembre, puis rien jusqu'en décembre.

*M. Vien:*

D. Au cours de ces entrevues, avez-vous de quelque manière sollicité ou recherché l'influence du sénateur Raymond?—R. J'ai sans doute discuté l'affaire de Beauharnois, mais je n'ai certes pas demandé au sénateur son influence, parce que je n'en avais pas besoin. Mon domaine d'activité ne l'exigeait pas.

D. En est-il ainsi de toutes les entrevues mentionnées dans ce compte?—R. Nécessairement.

D. En ce qui concerne le sénateur Raymond?—R. C'est ce que je m'efforce de dire. Toute mon activité était d'une nature qui n'exigeait absolument aucune influence.

M. VIEN: C'est tout, je vous remercie.

M. MANN: Est-ce tout?

*M. Robertson:*

D. Monsieur Geoffrion, serait-il exact de dire qu'à partir d'août 1928, vous étiez chargé de la requête qui tendait à obtenir l'arrêté en conseil afin de faire approuver cette requête?—R. Je m'en occupais assurément. Je ne sais si j'étais le seul à m'en occuper à titre d'avocat; mais je m'en suis certainement occupé, à l'occasion, depuis août 1928 jusqu'en mars.

D. Et vous rappelez-vous que le colonel Thompson ait agi suivant les instructions de la *Dominion Securities Corporation*?—R. Il y en avait beaucoup. J'étais l'un des avocats.

Q. Il s'agissait de points de droit?—R. En ce qui me concerne, il ne s'est jamais agi que de points de droit.

*L'hon. M. Cannon:*

D. Monsieur Geoffrion, vous avez dit au Comité que ce compte, déposé comme pièce 110, couvre vos services pour votre activité dans Québec.

M. MANN: Pièce 114, monsieur Cannon.

L'hon. M. CANNON: Pièce 114.

Le TÉMOIN: J'expliquerai tout d'abord ce point. Si M. Mann préfère m'interroger contradictoirement, il constatera que durant cette période je suis allé une seule fois à Ottawa. Je crois m'en rappeler le motif, c'était certainement au sujet de Québec, car à cette époque je n'avais ni le bail ni l'arrêté en conseil, ni même un projet de loi. C'était, je crois, parce que les gens de Québec avaient suggéré l'idée, à laquelle le gouvernement avait acquiescé, que je ferais peut-être mieux de faire d'abord approuver mon projet par le gouvernement fédéral. Je suppose que chaque gouvernement préfère passer le fardeau à l'autre gouvernement. En tout cas, l'expérience m'a appris qu'ils le passent. On m'a dit que je devais d'abord m'adresser à Ottawa. Règle générale, nous sommes obligés d'obtenir notre concession de la province, puis d'aller la faire approuver à Ottawa. Quoi qu'il en soit, je suis venu ici et j'ai eu une entrevue avec les ingénieurs du département, mais je n'ai reçu aucun encouragement dans ce sens. C'est la seule fois que je sois alors venu à Ottawa, et tous mes autres services concernaient Québec.